



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	L'entretien des ponts individuels	p. 10
Les travaux de la mairie	p. 3	Appel à soutien pour l'Avenir de la Double	p. 11
Recensement de la population	p. 5	Une donation pour la commune	p.12
A l'école	p. 6-7	Le Conseil Municipal des Jeunes	p. 13
Nouveaux outils de communication communale	p. 8	Le chômage de la rivière	p. 14
Label Territoire Bio engagé	p. 9	Point sur la gravière et fin de collecte des biodéchets	p. 15
		Agenda	p. 16

MOT DU MAIRE



Chers habitants de Porchères,

La photo en couverture a été prise par drone mi-décembre 2023 lors de la crue de l'Isle. Elle nous rappelle que nous vivons, le plus souvent sans en être conscient, dans un environnement naturel et que nous sommes à tout moment dépendant des caprices de « Dame Nature ». A Porchères, les crues n'ont habituellement aucune conséquence catastrophique, car les habitations n'ont pas été construites en zone inondable. Il n'en demeure pas moins que la vigilance doit rester de mise à propos des animaux, des habitants, et des conséquences inattendues : débordements de fossés, routes ou chemins barrés, vaches isolées dans les champs, assainissements individuels hors service...

Les élus et services municipaux ont été largement sollicités et réactifs. Un grand merci à eux.

Les fêtes de fin d'année se sont déroulées, à Porchères, sans entraves particulières.

Les travaux de la Mairie avancent bien, comme vous le verrez ci-après. La mairie occupant toujours la salle polyvalente il n'y aura pas de cérémonie de vœux en ce début 2023, mais d'ici la fin du printemps, nous pourrons inaugurer la nouvelle mairie ce qui nous donnera l'occasion de nous rattraper.

Les élus et agents de la commune restent mobilisés pour faire leur maximum pour assurer une qualité de vie la meilleure possible à Porchères. Le Conseil municipal se réunit régulièrement et, en responsabilité, prépare l'avenir : acquisitions foncières, réorganisation des services communaux, projets de production d'énergie renouvelable, sécurité routière, soutien aux associations, accompagnement social au plus près...

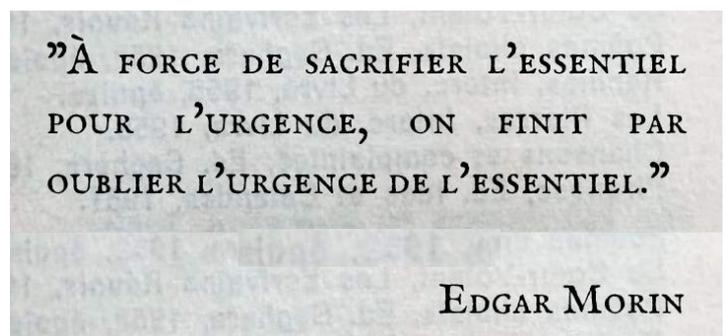
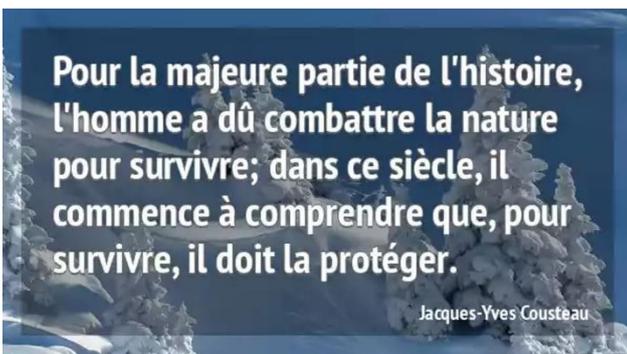
Le contexte mondial et national n'a rien de bien rassurant. Ce n'est pas mon rôle ici de le commenter. Sans doute à notre échelle nous ne pouvons pas grand chose aux conflits en cours. Alors, préserver notre cadre de vie, protéger notre qualité de vie, c'est sans doute le mieux que nous puissions faire. Faisons-le.

Je ne peux qu'engager tous ceux qui le veulent à s'engager dans les activités associatives, collectives, participatives.

Il me reste à présenter à chacun mes meilleurs vœux pour 2024 avec une pensée tout particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine, la maladie ou la souffrance.

Bonne année à tous ! Bonne lecture !

David REDON, maire de Porchères



Point sur les travaux de la mairie



Les travaux de la Mairie se poursuivent depuis 18 mois. Ils sont en train de toucher à leur fin. A l'intérieur, les carrelages de travertin sont posés, les doublages et isolation sont en place, les peintures des murs et des plafonds sont terminées, les sanitaires et chauffages sont posés. Bref, les finitions sont en cours.

Le chauffage fonctionne, l'électricité et le gaz viennent d'être remis en service, ce sont des indices probants. Avec l'architecte, nous avons même procédé à la pré-réception des travaux !

Il y a encore un peu de peinture à faire et l'installation des luminaires.

Il reste deux grands chantiers : les aménagements intérieurs (étagères, guichet, bureaux...) et les aménagements extérieurs dont les travaux sont bien visibles.

Ci-dessus et ci-dessous : les photos pendant les travaux et en phase finale.



La toiture végétalisée de l'agrandissement est désormais en place ainsi que sa margelle.



Le parvis de la Mairie sera entièrement revu, à la fois les axes, les circulations et les revêtements, nous conformant ainsi aux normes d'accessibilité.

A une date qui n'est pas encore fixée, nous vous proposerons de participer au déménagement de la mairie. Vous avez été une quarantaine en juillet 2022 à aider les élus et les agents à vider la mairie. Il faudra faire le travail inverse ! Nous vous tiendrons au courant et merci d'avance de votre aide !

Le temps de l'inauguration viendra ensuite... au printemps prochain...



Recensement de la population

Entre mi-janvier et mi-février 2024, le recensement de la population aura lieu à Porchères, organisé conjointement par l'INSEE et la Mairie. Se faire recenser est une obligation. Nous avons recruté 2 agents recenseurs : Béatrice PAPIN et Michel GOURLLOT qui passeront chez vous à partir du 18 janvier. Merci de leur réserver le meilleur accueil !

A quoi sert le recensement ?

Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements.

Les résultats du recensement sont essentiels et permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.)



Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

MAIRIE PORCHÈRES



« Lundi 20 novembre, toute l'école de Porchères est partie à Bordeaux.

En arrivant on a traversé la Garonne. Dans la ville, il y avait des grands bâtiments : des immeubles, des ponts, des églises. On est allés au musée des Beaux-Arts et sur la place Pey Berland.

Sur la place, d'abord on a regardé des photos et on a cherché où elles avaient été prises, autour du portail de la cathédrale.

Après on a fait 3 groupes autour des 3 statues :



- Gloria Victis : Une statue en bronze d'une dame-ange qui représentait la gloire. Elle portait un monsieur qui avait une épée cassée. Il venait de la guerre, il avait perdu. C'est une sculpture pour se souvenir des guerres et ne plus recommencer.



- Chaban Delmas : C'est l'ancien maire de Bordeaux. La statue est en bronze. On voyait les traces du travail dans le modèle en argile.

- Léo Drouyn. C'est un monsieur qui a fait des plans de Bordeaux du Moyen Age. Son buste en pierre est posé sur un socle – piédestal derrière la cathédrale.

L'après-midi, nous sommes allés au musée des Beaux-Arts. Nous avons vu des tableaux. Il y en avait beaucoup. Nous avons vu le tableau de Léandre et Héro et celui de Sébastien et Irène.



Nous avons aussi vu des statues. Une sculpture, c'est quelque chose qui peut être moulé ou sculpté. C'est fait avec du plâtre, du métal ou de la pierre. Quand elle représente un être vivant : un homme, une femme ou des animaux on dit que c'est une statue.

Nous avons vu Cybèle, une statue sans tête, avec un bras manquant, faite par Auguste Rodin. Nous avons vu une statue en marbre d'Apollon, le Dieu Grec des Arts (Musique, chant, poésie ...). Nous avons vu le bal des Mexicaines, avec des statues qui donnaient l'impression de danser. Ça fait partie de

l'exposition de Denis Montfleury.

A la fin de la visite, nous sommes partis avec le bus pour rentrer à l'école de Porchères.

C'était trop bien parce que c'était beau et intéressant à voir. »



La semaine du goût à l'école

« Pour la semaine du goût, à la cantine, il y avait des serviettes jaunes, rouges, vertes et orange. Olivia a préparé de la nourriture de la même couleur que les serviettes. On s'est habillé en rouge le jour du rouge et on a mangé des choses toutes rouges : des pâtes à la sauce tomate et de la compote de fraises.

Dans la classe, on a goûté de la banane et de la confiture. On a fermé les yeux et il fallait dire ce qu'on a goûté. C'est la langue qui nous dit ce qu'on goûte. On a aussi goûté du citron et ça piquait. On a goûté du fromage, c'est salé. »

Texte dicté par les élèves de la classe de Petite et Moyenne Sections



Noël de l'école

Le mardi 19 décembre en fin de journée, les élèves des classes de Porchères et Saint-Antoine sur Isle ont chanté Noël devant un nombreux public de parents et amis radieux. Bravo à tous les enfants.



Repas de Noël au restaurant scolaire. Le vendredi 22 décembre les enfants ont pu apprécier l'excellent repas préparé par leur cantinière Olivia, avant de partir en vacances.



APPLICATION PANNEAU POCKET

La commune de Porchères vous propose un nouveau mode de communication, particulièrement destiné à celles et ceux qui ne sont pas très à l'aise avec les réseaux sociaux et Internet. Il s'agit d'une application à télécharger sur son téléphone portable, nommée « Panneau Pocket ».

Elle est gratuite, sans abonnement, sans création de compte. Elle fonctionne sur téléphone portable, tablette et ordinateur.

Lorsque la mairie publiera une information dans cette application vous recevrez une notification sur votre téléphone (un peu comme un SMS) pour vous indiquer que la commune a une information à vous communiquer.

Cette application a été conçue en particulier avec l'Association des Maires Ruraux de France, pour correspondre au mieux aux besoins du plus grand nombre des habitants.

Dans votre « App Store », vous téléchargez gratuitement l'application « Panneau Pocket ».

Vous pourrez alors vous abonner aux actualités de la commune de Porchères mais aussi à toutes les autres collectivités partout en France.



NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL

Depuis Septembre 2023, le nouveau site Internet communal a vu le jour. Le premier site datait de 2014, il avait bien besoin d'un toilettage et même d'une refonte complète !

Vous pourrez y retrouver toutes les informations utiles :

- A la fois les actualités de la commune
- Les renseignements en lien avec le conseil municipal, les démarches d'urbanisme, les services publics, les associations...

Plus agréable, mieux illustré, mieux mis à jour, ce nouveau site Internet vous rendra de grands services.



Enfin, pour rappel, la commune de Porchères possède également une page Facebook. N'hésitez pas à vous abonner.



Le restaurant scolaire de Porchères a été mis en service en 2008. Il a toujours été une préoccupation communale de servir des repas de qualité aux enfants.

La loi EGALIM 1 du 30 octobre 2021 et la loi EGALIM 2 du 18 octobre 2021 imposent un cadre à toutes les collectivités pour atteindre des objectifs de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires.

La CALI a constitué un groupe de travail sur la restauration collective et Porchères a fait partie des « communes pilotes » pour être accompagnée pour la mise en œuvre de la loi EGALIM.

Les premières actions mises en place à la cantine de Porchères fin 2020 début 2021 ont été :

- le grammage : quantité d'un plat ou d'un composant à prévoir pour un enfant de maternelle
- la pesée des restes des plats servis et des desserts.

Ces deux premières actions avaient pour objectif de réduire le gaspillage des aliments.

Une autre action intéressante a été d'introduire **un repas végétarien** par semaine et favoriser la confection de plats et desserts faits maison.

Un atelier a été organisé par la CALI au restaurant scolaire de Porchères, le thème était "le repas végétarien". Avec un Chef, les agents de restauration dans le groupe de travail ont été formé à la recherche de recettes végétariennes adaptées aux enfants.

⇒ **Conformément à la loi, en 2020 et 2021 nous avons proposé une fois tous les 15 jours un repas végétarien et depuis janvier 2022 un par semaine.**



Concernant **le zéro plastique**, la cantine de Porchères est équipée correctement de verres, assiettes, casseroles, plats en matériaux autres que le plastique. Elle n'a pas été concernée par cette mesure, elle respectait déjà les critères.

Olivia Tourneur, à la tête du restaurant scolaire mi 2022, a continué les objectifs de la Loi EGALIM.

Elle renseigne quotidiennement sur la plateforme en ligne « macantine.gouv.fr » l'ensemble des critères obligatoires : les labels, les poids, les fournisseurs... La plateforme calcule automatiquement les pourcentages...

L'objectif fixé par la loi est de 20 % de produits bio et nous sommes déjà à... 32 %. Et à 51 % de produits « qualifiés de durables et de qualité ». Ces résultats, qui résultent d'un travail commencé depuis 2020, méritent d'être salués, nous permettent d'obtenir le label « Territoire Bio Engagé ».



Comme chacun a pu le constater les derniers mois ont été pluvieux, et même fortement arrosés. Vous êtes nombreux à avoir sollicité les services municipaux à propos de fossés qui ne jouent pas correctement leur rôle...

Mais êtes-vous bien certains que vous, en qualité de propriétaire, vous remplissez bien toutes vos obligations ?



Rappel (cas général) : les maisons individuelles accèdent au domaine public communal en devant enjamber un fossé, entièrement inclus dans le domaine public communal. Le « pont », le plus souvent constitué d'un busage est donc construit sur le domaine public. (Photo ci-dessus)

La construction d'un pont sur domaine public doit obligatoirement faire l'objet d'une demande en mairie, puis d'un arrêté du maire appelé « permission de voirie » qui autorise et précise les conditions de la construction de ce pont : diamètre de la buse, équipement de sécurité, profondeur, longueur, emplacement, date des travaux, conditions d'exécution des travaux...

Cette autorisation, pour un particulier, de construire un équipement privé sur le domaine public est toujours à caractère temporaire et révocable, le plus souvent autorisé pour 5 ans et tacitement reconduit... Elle est à tout moment révocable et ne constitue en aucun cas, un droit. Le domaine public étant inaliénable.

L'entretien d'un pont relève toujours de celui à qui l'autorisation a été donnée. Ce qui signifie que le débouchage des buses, l'enlèvement des embâcles, le désherbage doit être fait par chaque propriétaire. Les conséquences éventuelles d'un mauvais entretien sont aussi imputables au propriétaire de l'ouvrage.

L'ensemble des coûts inhérents à ces busages est intégralement à la charge du riverain-propriétaire.



Le rappel ci-dessus représente le cas général. En cas de doute, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie pour savoir ce qu'il en est de votre cas précis.

Enfin, attention à ne pas confondre un fossé et un cours d'eau. Le droit des cours d'eau relève du code de l'environnement, celui des fossés du code civil.



La piscine de Lagrave et le club de hockey sur gazon de Porchères sont gérés depuis leur création par l'association « Avenir de la Double » créée en 1957.

C'est une exception dans le paysage régional. Peu, voire aucune autre piscine n'est gérée par une association. Et, seconde exception, l'association est propriétaire du terrain et des installations !

Oui, mais après plusieurs décennies de bons et loyaux services, bâtiments et piscine ont besoin d'entretien coûteux...

Pour la deuxième année, le Département de la Gironde met en place un budget participatif représentant une enveloppe de 800.000 € destiné à rendre possible des projets participatifs, notamment associatifs.

L'Avenir de la Double a candidaté pour obtenir du financement provenant de cette enveloppe du Département à propos d'un projet de rénovation énergétique de leur salle et l'achat d'une seconde pompe pour la piscine. Le total à financer s'élève à 25.169,00 €

Et... Leur projet a été retenu par la commission départementale !

La prochaine étape est la participation citoyenne, c'est là qu'il y a besoin de VOUS !

Entre le 1^{er} février et le 3 mars, il va falloir voter parmi les projets proposés et retenus. C'est durant cette étape que l'Avenir de la Double a besoin de tous nos votes.

Si nous voulons toujours avoir une piscine ouverte au public à Porchères et voir se poursuivre cette aventure humaine unique qui dure depuis plus de 60 ans, il faut simplement voter, choisir au moins 3 projets, et mettre en premier celui de l'Avenir de la Double évidemment !

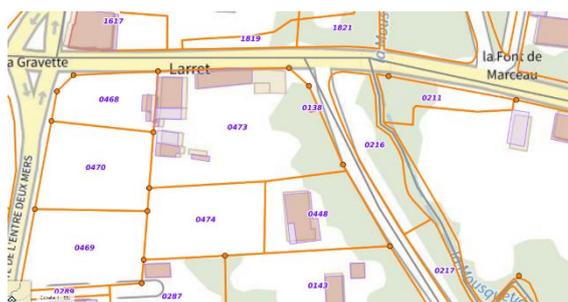


<https://jeparticipe.gironde.fr/project/budget-participatif-2023/selection/votez-pour-vos-projets-preferes>

Ça ne vous coûtera rien, mais pour l'association, cela peut tout changer ! Merci d'avance.



Une donation pour la commune de Porchères...



Lors du dernier conseil municipal, les conseillers, à l'unanimité, ont approuvé une donation pour la commune. M Frédéric IMBERT et Mme Alice BATTUT ont fait le choix de donner à la commune la parcelle D 216, entre la Rue Charles Frouin et le ruisseau de la Mousquetière, près du carrefour de Larret.

Ce geste, qu'il convient de saluer est très important.

Le cours d'eau de la Mousquetière, qui constitue l'identité de la commune est en grande partie dans le domaine privé.

Pour mieux le surveiller, pour mieux le partager, pour mieux le protéger et pour mieux le connaître, il est important que la collectivité en détienne la maîtrise foncière partout où cela est possible. Il s'agit là d'un enjeu général des cours d'eau.

Un grand MERCI à M. IMBERT et Mme BATTUT !



Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se présenter au secrétariat de la mairie afin de mieux les identifier et de leur transmettre toutes les informations pratiques utiles : vie associative, gestion des déchets, services locaux...

C'est aussi l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales.

La date limite pour ceux qui souhaitent voter le 9 juin 2024 à l'occasion des élections européennes est fixée au 3 mai 2024, dernier délai.



Le CMJ – Conseil Municipal des Jeunes, continue à s’investir pour la commune et à proposer des projets.

L’abri à vélo

Le CMJ est parti d’un constat. Les collégiens et lycéens qui se rendent jusqu’à abribus à vélo n’ont aucun équipement pour laisser leur vélo à l’abri et en toute sécurité durant la journée

Ils ont donc proposé un projet d’installation d’un abri à vélo. Ce projet a été accepté par le conseil municipal et prévu en section d’investissement dans le budget 2023.

Le CMJ a retenu le principe d’une structure métallique pour accueillir 5 à 6 vélos. L’emplacement prévu est à côté de l’abribus dans le bourg.

Peu avant Noël, nos services techniques ont reçu la livraison de cet abri à vélo... Il a été installé en ce début d’année.

Voilà une belle idée et une belle collaboration. Merci aux jeunes du CMJ !



Décorations de Noël durables

Les jeunes du CMJ se sont également retrouvés au vieux presbytère le samedi 2 décembre 2023 pour décorer les sapins de Noël qui ont pris place dans le bourg de Porchères, devant le restaurant scolaire et dans l’école. C’est dorénavant une habitude, de décorer le bourg avec des décorations en bois, des sapins en palettes de récupération, des bonhommes de neige en bois...



Le chômage de la rivière

Début octobre 2023, comme à peu près tous les ans, a eu lieu le « chômage de la rivière ». Vous avez peut-être remarqué que le niveau de la rivière est resté abaissé durant 3 semaines pour permettre les travaux au barrage de la plage de Saint-Seurin.

Pourquoi fait-on le chômage de la rivière ?

Lorsque les moulins ont été construits, les niveaux d'eau dans la rivière ont été étudiés avec attention afin de pouvoir mettre les moulins « les pieds au sec » en cas de besoin. En effet, le moulin a besoin d'un entretien régulier : surveillance et entretien de la mécanique immergée, évacuation d'embâcles, confortement, nettoyage et surveillance du barrage. Il faut aussi gérer les vases, les espèces invasives (jussie), enlever les déchets flottants, ...

Comment faire le chômage de la rivière ?

L'opération est finalement simple à expliquer. Elle consiste à ouvrir les pelles dans les rivières, manœuvrées grâce à des crémaillères manuelles... avis aux courageux pour tourner...



Les conditions pour faire le chômage de la rivière

La rivière Isle appartient au DPF (Domaine Public Fluvial) dont la gestion et la propriété ont été confiées à EPIDOR depuis 2015.

Toute action dans le DPF doit donc être autorisée par EPIDOR et être conforme aux lois et règlements en vigueur. D'autre part, la loi sur l'eau de 1992 prévoit de nombreuses prescriptions relatives aux « abaissements de biefs ». En mai de chaque année, les moulins qui ont besoin d'un chômage font une demande à l'administration de la DDTM et doivent décrire les travaux prévus et leur impact. Chaque année, un arrêté préfectoral intervient vers juillet pour autoriser le chômage et poser certaines conditions : suivi deux fois par jour de la température de l'eau, suivi deux fois par jour du taux d'oxygène dans l'eau, etc...

Il convient durant cette période délicate pour la faune et la flore de veiller à avoir un impact le plus limité possible sur les

poissons, sur les arbres de bord de rivière... mais aussi penser aux vaches qui ont l'habitude de s'abreuver à la rivière, aux agriculteurs qui pompent dans la rivière, ou aux pêcheurs perturbés par ce changement.

La rivière demeure un lieu partagé...



Le point sur le projet de gravière

Le 30 octobre 2023 le conseil d'Etat a pris la décision de classer en "non admission" notre recours du 16 mai dernier malgré les nombreuses anomalies de ce dossier, malgré la destruction annoncée d'espèces protégées et de zones humides et du paysage, malgré l'impact pour la tranquillité des riverains, malgré l'enrichissement personnel d'un certain nombre d'élus, etc...

C'est donc la fin de cet épisode judiciaire qui dure depuis le 7 novembre 2013 c'est à dire il y a 10 ans !

MERCI aux 50 habitants de Porchères et de Saint-Antoine-sur-l'Isle qui se sont joints aux recours.

MERCI aux 450 habitants qui sont venus dire leur refus de ce projet durant l'enquête publique en 2013.

MERCI aux généreux donateurs de l'association VIENVI - Vivre en Vallée de l'Isle.

Samedi 9 décembre, à l'occasion de la « fête à Lafarge et contre le béton », une délégation de militants anti LGV du sud-Gironde sont venus à Porchères, sous la pluie, manifester aux abords du site du projet de gravière. Car, l'arrêté préfectoral est explicite à ce sujet. La grave extraite sera pour remblayer en sud-Gironde pour les voies de la future Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse. On va donc détruire ici ET détruire en sud Gironde.

Le combat contre ce projet doit continuer.



Fin de la collecte des biodéchets

La loi AGE (Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire), de 2020, introduit un changement important à partir du 1^{er} janvier 2024. Il devient INTERDIT de mettre ses biodéchets dans la poubelle marron.

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».



Le SMICVAL met à disposition des composteurs gratuits. Vous pouvez même obtenir des aides financières pour acheter un poulailler et 2 poules, le bon moyen pour éliminer les biodéchets... et avoir de bons œufs maison !

18-19 mai	24-25-26 mai	9 juin
Journées européennes des moulins	Fête locale	Elections européennes
Moulin de Porchères	Comité des fêtes	Mairie
		



Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h 30
Judi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères
 37 Place Paul et Pierre Barrau
 33660 PORCHERES
 Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>
 Facebook #mairiedeporcheres